

L'actu du jour

Par ici, la rentrée (2)

Suite de notre tour d'horizon des nouveautés de cette rentrée scolaire.



12 millions d'élèves ont fait leur rentrée, hier. (©)AFP

Une école toujours ouverte

Dans le passé, une école pouvait fermer les jours de grève si le personnel enseignant était insuffisant pour assurer l'encadrement des élèves. Et les parents devaient trouver une solution pour faire garder leurs enfants. Ce genre de scène ne devrait plus se reproduire. À partir de cette année, en effet, dès qu'il y aura plus d'un quart de gréviste (1 enseignant sur 4), le maire devra assurer un service de garde avec des animateurs.

Les maires affirment qu'ils ne trouveront pas à temps le personnel nécessaire.

Les enseignants, de leur côté, estiment que cette réforme porte atteinte au droit de grève : à quoi sert de faire grève si les enfants sont accueillis comme chaque jour au sein de l'école ?

Accueil de 10 000 handicapés de plus

Beaucoup d'enfants handicapés ne peuvent pas fréquenter l'école par manque de personnel d'encadrement. Or, depuis 2005, cette scolarisation est obligatoire. L'État doit donc tout mettre en œuvre pour permettre l'accueil de ces enfants différents. De nouvelles classes spéciales ont donc été ouvertes cette année, et 2 000 auxiliaires de vie scolaires ont été embauchées. 10 000 enfants handicapés devraient bénéficier de ces mesures.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)